

Faire la demande au plus tard 7 jours après le premier jour de formation.

1. Cliquer sur vous êtes un professionnel libéral.

Vous vous connecté pour la première fois → créez votre compte

Vous avez déjà un compte

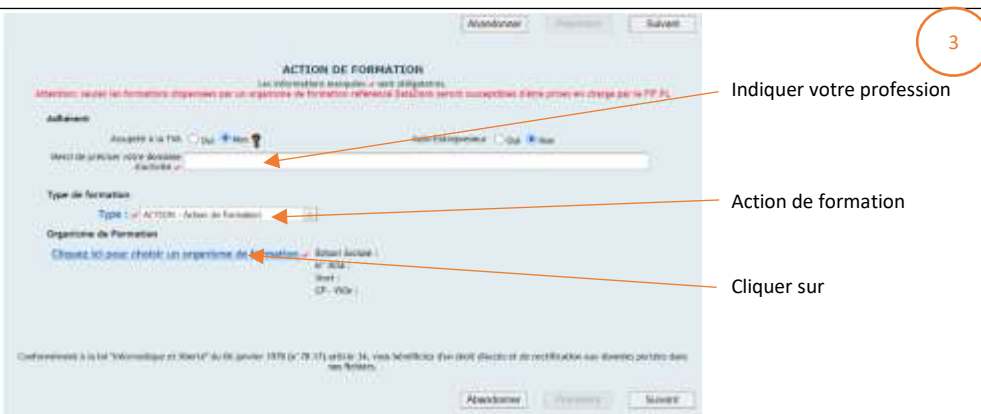
1



Cliquez sur « Espace adhérent »  
Identifiez vous

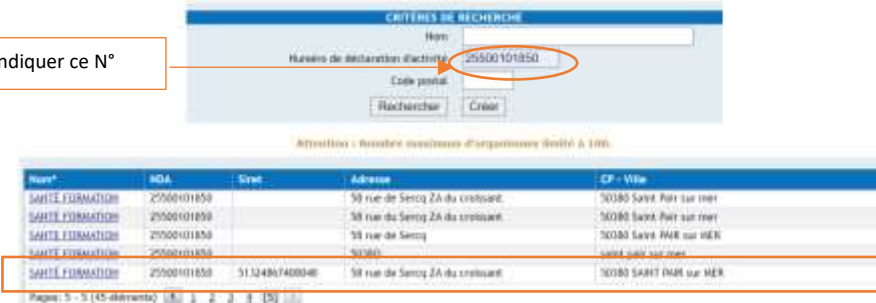


2



3

Indiquer ce N°



4

Dans le menu déroulant sélectionner les bonnes informations

Sur la fenêtre suivante, indiquer le nom de la formation, la ville où elle se déroule et les dates.

Pour les formations en e-learning, cocher « dans l'entreprise ».

Le nombre total d'heure sauf mention contraire est de 7h/jour.

Le coût pédagogique HT = coût pédagogique TTC = prix affiché sur la fiche formation.

Enfin déposer les pièces demandées

PIÈCES JOINTES DU DOSSIER 20TEC22056.01		
Seuls les fichiers au format pdf peuvent être transmis au FIF PL		
Document	Fichier déposé	Date de dépôt
✓ 00 - DPC.pdf	00 - DPC.pdf	18/06/2020
✓ 01 - RB (BAH)	01_rbo.pdf	18/06/2020
✓ 02 - Attestation de Versement URSSAF (Fonds de Formation des Non-Salariés) à votre nom (à télécharger à partir de votre compte URSSAF) ou Attestation d'exonération	attestation FORMATION 2020.pdf	18/06/2020
✓ 03 - Justificatif INSEE du code NAF de votre entreprise	INSEE_numero_2020.pdf	17/09/2020
✓ 04 - Attestation de présence	attestation CE2.pdf	17/09/2020
✓ 04 - Programme détaillé par journée de formation	programme_traitement_proprioceptif_dans_les_troubles_de_l'apprentissage_chez_l'enfant.pdf	16/06/2020
04 - Convocation au Jury d'Examen ou de VE		
✓ 05 - Devis ou convention de formation	devis_aurelie_clerenbau.pdf	18/06/2020
✓ 06 - Attestation de présence et de règlement	ATTESTATION FIF PL CLERE@BAUX AURELIE.pdf	17/09/2020
07 - Pièce complémentaire N°1		
08 - Pièce complémentaire N°2		
09 - Pièce complémentaire N°3		
10 - Pièce complémentaire N°4		
11 - Pièce complémentaire N°5		
✓ Accord de prise en charge		03/08/2020

Le DPC : Demande Préalable de prise en Charge → il se met automatiquement

RIB

Attestation : téléchargeable sur le site de l'URSSAF

INSEE : vous l'avez reçu au moment où vous vous êtes déclaré en libéral ou autoentreprise  
Mais vous pouvez en demander un actualiser : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Programme : il est téléchargeable sur le site

Devis : vous remettez la fiche programme le tarif est dessus

Les documents indiqués en vert doivent être déposés au moment de la demande de PEC.

Attestation de présence : elle vous sera envoyée en fin de formation et il faudra donc la déposer à cet endroit.

Attestation de présence et de règlement : document FIF-PL qui vous sera également adressé en fin de formation.

Accord de PEC : le FIF-PL dépose ce document lorsqu'il donne son accord